



LE MIAM FESTIVAL 2026

Dates

18, 19 et 20 septembre 2026

Lieu

Place des Allobroges - 74300 Cluses



Horaires d'ouverture

- Vendredi : 18h - 00h
- Samedi : 11h - 00h
- Dimanche : 11h - 16h

Note importante : Le festival aura lieu par tous les temps.

Rappel : La vente de boissons est **strictement interdite**.

Objectif du festival

Le Miam Festival vise à offrir une expérience culinaire unique où les visiteurs peuvent déguster un maximum de mets variés. Afin de garantir cette expérience, **les portions et les prix doivent rester raisonnables**.

Vous êtes libres de fixer vos prix, mais nous vous recommandons une carte restreinte pour faciliter votre logistique et assurer un service rapide.

Obligation : La nourriture doit être suffisante pour couvrir toute la durée du festival. Aucun départ avant la fin de l'événement ne sera autorisé. Les exposants doivent également s'adapter aux conditions météorologiques.

Exposants acceptés : Food-trucks et Stands uniquement.

Conditions générales

1. Statut

Pour participer au Miam Festival, vous devez être enregistré en tant qu'entreprise. Nous ne prenons plus de participants non assujettis à la TVA sur les festivals, et toute inscription sous ce statut sera refusée.

2. Frais d'inscription et autres coûts

2.1 Frais de participation

Les frais d'emplacement sont fixés selon la date d'inscription :

1. **Avant le 15 février 2026** : 400 € HT (480 € TTC) + 15 % **HT** de retenue sur le chiffre d'affaires.
2. **Du 16 février au 16 avril 2026** : 600 € HT (720 € TTC) + 15 % **HT** de retenue sur le chiffre d'affaires.
3. **Du 17 avril au 16 juin 2026** : 800 € HT (960 € TTC) + 15 % **HT** de retenue sur le chiffre d'affaires.

L'emplacement est réservé uniquement après encaissement du paiement. En cas de non-paiement dans les délais, l'espace sera attribué au prochain candidat sur la liste d'attente.

Caution : Une caution de 400 € est prélevée sur le chiffre d'affaires réalisé si une infraction est constatée (cf. point 2).

Rappel : Le règlement de l'emplacement reste dû même en cas de désistement.

2.2 Système de paiement du festival

- Paiements en espèces : via des tickets échangeables aux points d'accueil.
- Paiements par carte bancaire : via des TPE fournis par l'organisation.

Obligation : Seuls les tickets du festival et les TPE fournis par l'organisation peuvent être utilisés. Aucun encaissement direct (espèces ou terminal personnel) n'est autorisé. Toute fraude entraînera une pénalité de 400 € et des sanctions pouvant aller jusqu'à l'expulsion immédiate sans remboursement.

3. Désistement

Une fois inscrits et sélectionnés, les Food Truck/Stands s'engagent à participer au Festival dans son intégralité. En cas de désistement, le règlement de l'emplacement ne sera pas remboursé. Exceptionnellement, l'organisation peut annuler une inscription et rembourser les frais.

4. Annulation

Si le festival est annulé par l'organisateur ou pour des raisons préfectorales, les frais seront remboursés intégralement.

5. Comptes cashless et règlement du chiffre d'affaires

Les organisateurs encaissent pour le compte de chaque foodtruck via le TPE qui leur est nominativement attribué. Le règlement des ventes (tickets et TPE) sera effectué le dernier jour du festival en présence des food-trucks et des organisateurs. Une retenue de 15% HT est appliquée sur le chiffre d'affaires TTC.

6. Location de matériel

Le tarif inclut l'emplacement et une prise électrique standard (3 500 W). Tout autre matériel doit être loué séparément. Si besoin, merci de nous envoyer vos demandes précises par mail.

Si vous aviez besoin de réfrigérer vos denrées, nous vous prions d'anticiper et de vous organiser pour la location éventuelle d'un camion frigo. Il nous faudra donc **être informés au préalable afin de pouvoir assurer la logistique** au niveau du stationnement dans les espaces dédiés.

Si vous n'avez pas de quoi réfrigérer vos aliments, une location de camion frigo est possible.

- **Camion frigorifique** : Disponible à la location pour 50 €/m³. Indiquez vos besoins lors de l'inscription.

7. Montage et démontage

- **Montage** : Vendredi de 11h à 16h en fonction de votre emplacement
- **Démontage** : Dimanche après 16h.

Chaque restaurateur a l'obligation de laisser sur place son camion/stand étant donné que les routes autour du festival seront fermées. Un gardiennage de nuit est prévu sur les deux soirs pour la sécurité des lieux.

Important : Aucun démontage anticipé n'est autorisé.

8. Infrastructure et technique

- Éclairage général du site (prévoir vos lumières LED pour votre stand).
- Prise électrique (3 500 W). Toute consommation supplémentaire doit être signalée et sera facturée.
- Containers pour tri sélectif.
- Toilettes.
- Musique d'ambiance fournie (musique personnelle interdite).
- **IMPORTANT** : Prévoyez vos adaptateurs P17

9. Électricité

L'électricité est fournie avec l'emplacement.. Il est très important de nous indiquer votre nécessité en électricité et la liste exhaustive de vos appareils électriques avec leur consommation en Watt. N'oubliez pas d'annoncer les éventuelles lumières que vous aurez sur votre stand et de choisir des options à basse consommation, telles que les LED. Chaque Food-Truck/Stand doit apporter ses rallonges, câbles et adaptateurs pour se connecter aux panneaux électriques.

IMPORTANT : Nous exigeons que tous les restaurateurs utilisent du matériel professionnel étanche pour usage extérieur. Des coupures de courant peuvent avoir lieu pendant

l'événement. Les organisateurs ne prennent pas la responsabilité d'une éventuelle perte de ventes sur cette phase.

10. Ordre et nettoyage

Chaque participant doit maintenir son Food Truck/Stand propre tout au long de la manifestation et doit laisser **son espace entièrement propre** en quittant les lieux.

IMPORTANT : Une protection au sol est obligatoire pour tous les stands. Elle est également obligatoire pour les Food Trucks susceptibles de tacher le sol avec des substances telles que huiles, graisses ou autre afin de respecter les lieux utilisés. En cas de dégâts, les frais seront retenus sur la caution (cf point 2).

11. Déchets

Chaque stand doit disposer d'une poubelle pour ses propres déchets et doit les déposer lui-même à la centrale de tri où des containers seront mis à disposition. Pour, PET (plastique recyclable), Verre, Carton, Aluminium, Déchets incinérables, Huile usagée.

Règles importantes :

- **Interdiction** : Ne jetez pas vos déchets dans les poubelles réservées aux visiteurs.
- **Fin de service** : Des conteneurs et bacs à ordures sont disponibles pour jeter vos déchets à la fin de chaque service. Aucune poubelle ne doit être laissée sur la place pendant la nuit.
- **Responsabilité** : Vous êtes responsables de vos déchets. Tout manquement à ces règles entraînera la perte de votre caution (cf. point 2).

Huile usagée :

- Il est strictement interdit de déverser de l'huile dans les éviers, toilettes ou égouts, sous peine d'une amende de 400 €.
- Les bidons d'huile usagée doivent être déposés à la centrale de tri, fermés avec un couvercle. Tout manquement entraînera une retenue sur la caution.

Ces mesures visent à garantir la propreté du festival et le respect des normes environnementales.

12. Vaisselle et couverts

Chaque restaurateur est responsable de ses fournitures et de son approvisionnement. Pour la vaisselle et les couverts, il est recommandé d'utiliser des ustensiles réutilisables ou recyclables. Le plastique est interdit.

13. Hygiène

Chaque restaurateur est responsable de garantir une hygiène irréprochable de son équipement et de sa nourriture. Chaque Food Truck/Stand doit obligatoirement avoir sur son

emplacement un bidon d'eau, du savon et un linge pour se laver et sécher les mains, ainsi qu'un thermomètre dans son frigo.

IMPORTANT : Si le règlement n'est pas respecté, votre participation sera définitivement refusée pour toutes les prochaines éditions

14. Sécurité et prévention

Pendant les 2 jours de l'événement, une sécurité sera mise en place, par contre aucun vol ou dégât ne sera pris en charge par les organisateurs. Les Food-Trucks/Stands sont responsables de leurs valeurs. Pour tous les restaurateurs qui comptent cuisiner sur place, il est obligatoire d'être équipé d'une couverture anti-feu (si friteuse/huile/graisse) et/ ou d'un extincteur (si feu ouvert, gaz). Nous attirons votre attention sur les nouvelles directives concernant l'utilisation d'appareils à gaz lors de manifestations. Ces derniers doivent être inspectés annuellement par un contrôleur agréé qui apposera une étiquette. L'exploitant doit remplir une check-list de sécurité lors de la mise en œuvre. Vous trouverez ici plus d'informations. L'équipe de sécurité sera prise en charge par la commune.

15. Assurance

Une assurance responsabilité civile est obligatoire. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou dégât. Les teneurs de Food Trucks/Stands ne peuvent facturer aucune responsabilité contre l'organisateur. Les organisateurs ne prennent pas la responsabilité en cas de vols ni dégâts, ni pendant les heures d'ouverture du Festival, ni pendant la nuit. Le Festival est maintenu par toute météo.

16. Communication et droit à l'image

Tous les exposants peuvent communiquer l'événement par tous les médias. Il est recommandé à tous les exposants de communiquer un maximum avant l'événement, par des mailings ou autres moyens directs.

En participant à l'événement, vous acceptez d'être pris en photo et vidéo dans le cadre de votre activité et ne vous opposez pas à l'utilisation strictement professionnelle de ces images sur les réseaux sociaux et site web du Miam Festival.

17. Parking

Il n'y a pas obligatoirement de parking mis à disposition pour l'événement même si nous essayons au possible de vous en fournir un durant les festivals. Si nécessaire des parkings publics vous seront indiqués.

18. Emplacement

Les restaurateurs doivent rester sur place durant tout l'événement.

19. Contact

Pour toute question, écrivez à : jaifaim@miam.cool

Ce document doit être validé via le formulaire d'inscription pour confirmer votre demande de participation.